

## AVIS DE COURSE

**Régate de club  
Centre de voile de Bordeaux-lac  
inter-série dériveurs et catamarans  
le Mercredi 16/03/2022  
à Bordeaux-lac  
Grade 5C**

/

### 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichés selon la prescription fédérale.  
Les IC seront disponibles après 12h le 16/03/2022 au secrétariat du CVBL.

### 3 COMMUNICATION

- 3.2 [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en inter-série dériveurs et catamarans.

#### 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
  - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide  
ou
  - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
    - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
    - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

#### 4.2.2 Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4,3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription au secrétariat le jour même.

- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

**5 DROITS A PAYER**  
5.1 *aucuns droits à payer.*

**8 PROGRAMME**  
8.1 Confirmation d'inscription :

- 
- 8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à *14h15*  
8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h30

**12 LES PARCOURS**  
Les parcours seront de type construit et seront communiqués aux participants 15 min avant le premier signal d'avertissement

**13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**  
Pour toutes les classes , la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**14 CLASSEMENT**

**14.2** 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

- 14.3** a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.  
b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

**16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

[NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

**18 PROTECTION DES DONNÉES**

**18.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter le **CVBL tel : 0557106035**



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE**  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F., du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72